



TARIF 2021-2022 ECOLE

EXTERNE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	118,00 €	88,50 €	88,50 €	295,00 €
Total	168,00 €	88,50 €	88,50 €	345,00 €

DEMI-PENSIONNAIRE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	118,00 €	88,50 €	88,50 €	295,00 €
Demi-pension	296,80 €	227,90 €	233,20 €	757,90 €
Total	464,80 €	316,40 €	321,70 €	1 102,90 €

GARDERIE - ETUDE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Garderie - Etude	120,00 €	90,00 €	90,00 €	300,00 €

Un changement de régime ne peut intervenir qu'en fin de trimestre comptable (31 décembre ; 31 mars).

Les élèves externes peuvent prendre des repas au restaurant scolaire au prix de 6,30 €. **Ces repas sont uniquement payables d'avance.**

L'accueil occasionnel à la garderie ou en étude est proposé à 2,00 € la séance.



TARIF 2021-2022 COLLEGE

EXTERNE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	158,00 €	118,50 €	118,50 €	395,00 €
Total	208,00 €	118,50 €	118,50 €	445,00 €

DEMI-PENSIONNAIRE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	158,00 €	118,50 €	118,50 €	395,00 €
Demi-pension	302,40 €	232,20 €	237,60 €	772,20 €
Total	510,40 €	350,70 €	356,10 €	1 217,20 €

INTERNE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	158,00 €	118,50 €	118,50 €	395,00 €
Pension	1 194,00 €	853,00 €	853,00 €	2 900,00 €
Total	1 402,00 €	971,50 €	971,50 €	3 345,00 €

Un abattement de 30 % est pratiqué sur les frais de pension ou demi-pension facturés pendant les périodes de stage.

Un changement de régime ne peut intervenir qu'en fin de trimestre comptable (31 décembre ; 31 mars).

Les élèves externes peuvent prendre des repas au restaurant scolaire au prix de 6,40 €. **Ces repas sont uniquement payables d'avance.**



TARIF 2021-2022 LYCEE

EXTERNE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	244,00 €	183,00 €	183,00 €	610,00 €
Total	294,00 €	183,00 €	183,00 €	660,00 €

DEMI-PENSIONNAIRE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	244,00 €	183,00 €	183,00 €	610,00 €
Demi-pension	351,00 €	291,60 €	302,40 €	945,00 €
Total	645,00 €	474,60 €	485,40 €	1 605,00 €

INTERNE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	244,00 €	183,00 €	183,00 €	610,00 €
Pension	1 194,00 €	853,00 €	853,00 €	2 900,00 €
Total	1 488,00 €	1 036,00 €	1 036,00 €	3 560,00 €

Un abattement de 30 % est pratiqué sur les frais de pension ou demi-pension facturés pendant les périodes de stage.

Un changement de régime ne peut intervenir qu'en fin de trimestre comptable (31 décembre ; 31 mars).

Les élèves externes peuvent prendre des repas au restaurant scolaire au prix de 6,40 €. **Ces repas sont uniquement payables d'avance.**



TARIF 2021-2022 Mention complémentaire

EXTERNE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	244,00 €	183,00 €	183,00 €	610,00 €
Total	294,00 €	183,00 €	183,00 €	660,00 €

DEMI-PENSIONNAIRE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	244,00 €	183,00 €	183,00 €	610,00 €
Demi-pension	140,40 €	118,80 €	124,20 €	383,40 €
Total	434,40 €	301,80 €	307,20 €	1 043,40 €

INTERNE

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total
Droits d'inscription	50,00 €			50,00 €
Contribution des familles	244,00 €	183,00 €	183,00 €	610,00 €
Pension	597,00 €	426,50 €	426,50 €	1 450,00 €
Total	891,00 €	609,50 €	609,50 €	2 110,00 €

Un abattement de 30 % est pratiqué sur les frais de pension ou demi-pension facturés pendant les périodes de stage.

Un changement de régime ne peut intervenir qu'en fin de trimestre comptable (31 décembre ; 31 mars).

Les élèves externes peuvent prendre des repas au restaurant scolaire au prix de 6,40 €. **Ces repas sont uniquement payables d'avance.**

FACTURATION

Une facture trimestrielle vous sera adressée :

- dans la première quinzaine de septembre, pour le 1^{er} trimestre,
- dans la première quinzaine de janvier, pour le 2^e trimestre,
- dans la première quinzaine d'avril, pour le 3^e trimestre.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les **droits d'inscription** d'un montant de 50,00 € sont à régler au moment de l'inscription (ou de la réinscription) et ne sont pas remboursés en cas de désistement.

Le versement d'un **acompte** est également demandé au moment de l'inscription (ou de la réinscription) :

- **350,00 €** pour un élève **interne**,
- **150,00 €** pour un élève **demi-pensionnaire**.

DEUX MODES DE REGLEMENT VOUS SONT PROPOSES :

1°) Prélèvement automatique mensuel

Prélèvement échelonné sur 9 mois, d'octobre à juin, pour la somme de :

- 1/3 du montant de la facture du 1^{er} trimestre pour les mois d'octobre, novembre, décembre,
- 1/3 du montant de la facture du 2^e trimestre pour les mois de janvier, février, mars,
- 1/3 du montant de la facture du 3^e trimestre pour les mois d'avril, mai et juin.

Il vous suffit simplement de nous retourner le mandat de prélèvement SEPA complété, signé et accompagné d'un R.I.B.

En ce qui concerne les familles qui réglaient déjà par prélèvement automatique, il est inutile de formuler une nouvelle demande (sauf si vos coordonnées bancaires ont changé), le prélèvement sera reconduit d'office. Si vous ne souhaitez plus utiliser ce mode de règlement, merci de bien vouloir nous le signaler par courrier.

2°) Paiement par chèque mensuel

Nous faire parvenir avant la fin de chaque mois, de septembre à juin, un chèque pour la somme de :

- 1/4 du montant de la facture du 1^{er} trimestre pour les mois de septembre, octobre, novembre, décembre,
- 1/3 du montant de la facture du 2^e trimestre pour les mois de janvier, février, mars,
- 1/3 du montant de la facture du 3^e trimestre pour les mois d'avril, mai et juin.